



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 2 juin 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le lundi 2 juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château en session ordinaire salle de conseil.

Date de convocation : lundi 27 mai 2025 par mail – mardi 28 mai 2025 par porteur

ETAIENT PRESENTS :

MILAVEAU Stéphane- maire	X				
SIGNORET Marc- 1 ^{er} adjoint	Exc.	BOUILLOT Michel	Exc.	PELLISSIER Arnaud	X
AUDOUIN Thierry- 2 ^{ème} adjoint	X	GUESSANT Carole	Exc.	ROUEIL Céline	X
ACCOLAS Bernadette- 3 ^{ème} adjointe	X	GUIRIEC Raynald	X	SERMONDADAZ Véronique	X
GAUMET Annie- 4 ^{ème} adjointe	X	JACQUET Bernard	X		

Procurations : Céline ROUEIL donne procuration à Annie GAUMET

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS

Point n°1 – Devenir du terrain proche d'Intermarché et pharmacie

Le Maire a fait état de l'approche des gérants de l'Intermarché, Mickaël Silva et Aurélie Strebelle, concernant une parcelle de terrain communal jouxtant le supermarché et la nouvelle pharmacie de Tronçais.

Les gérants envisagent d'y construire un nouveau pôle commercial pour remplacer l'actuel d'ici 2028. Parallèlement, le pharmacien, Mayeul Boucaumont, a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une portion de cette emprise afin d'agrandir le parking de la pharmacie.

Modalités et Prix de Cession : Ce projet d'acquisition d'un terrain communal, dont la réalisation est prévue à l'horizon 2028, représente un investissement potentiel avoisinant les 4 millions d'euros. Afin d'étudier la faisabilité de cette opération, les gérants ont sollicité la Municipalité pour connaître le prix de cession envisagé pour le terrain.

À titre de référence, le Maire a rappelé les précédents prix de vente de parcelles communales dans ce secteur :

- Une bande de terre (non viabilisée) pour l'accès au quai du supermarché a été cédée à 10 € le m².
- Le terrain (viabilisé) où est implantée l'actuelle pharmacie a été vendu à 18 € le m².

Proposition et Délibération du Conseil : La surface totale convoitée par les porteurs de projet est de 11 000 m². Le maire a proposé de céder cette parcelle au prix de 11 € le m² et a soumis cette estimation à la délibération individuelle de l'ensemble du Conseil. Après consultation, le Conseil Municipal a arrêté son offre à 13 € le m².

Point n°2 – Projet MAM (Maison Assistantes Maternelles)

Monsieur le Maire a informé le Conseil qu'il a reçu Mme Lucie Goin, laquelle souhaiterait implanter une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur la commune d'Ainay. Ce projet est envisagé en collaboration avec la commune.

Elle habite actuellement Sancoins, elle a déjà créé une structure d'accueil à Epineuil-le-Fleuriel mais souhaiterait se rapprocher de son nouveau domicile.

Actuellement en contact étroit avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de l'Allier, Mme Goin avance dans ses démarches. Elle recherche un local d'environ 120 m², de plain-pied et adapté, pour accueillir douze enfants (soit trois assistantes maternelles).

Mme Accolas suggère d'envisager l'acquisition de modules préfabriqués « petite enfance » prêts à poser. Cette solution permettrait un gain de temps significatif dans la réalisation de l'opération, nécessitant la réalisation des branchements aux différents réseaux et l'aménagement d'une clôture extérieure, hors de la vue du public.

Le montant du loyer sera fixé à un niveau raisonnable, dont le calcul final dépendra de l'investissement total et des aides publiques perçues. Cette approche est justifiée par la nécessité de soutenir ce projet.

En effet, l'offre d'accueil de la petite enfance sur la commune est actuellement très limitée : seulement deux assistantes maternelles travaillent encore hors Maison d'Assistants Maternelles (MAM), et l'une d'elles a récemment annoncé son départ. Cette situation réduit considérablement les solutions de garde pour les jeunes parents. L'implantation d'une MAM est perçue comme la solution pour rétablir une offre locale. En conséquence, la commune considère l'accueil de la petite enfance comme un service public essentiel et s'engage à appliquer un loyer modéré pour en faciliter la création.

Questions diverses :

- **Suivi du diagnostic de l'église :** Monsieur Michel Bouillot, chargé du Patrimoine, a fait part de son vif mécontentement concernant le diagnostic de l'église. Il rappelle que la mission de diagnostic a été confiée, suite à un marché public, à Mme Christelle Auroy, architecte du patrimoine. Or, l'architecte n'a donné aucun signe de vie depuis juin 2024, ce qui est jugé inadmissible. La situation de l'édifice est préoccupante : le clocher, notamment, est percé et est actuellement colmaté de manière précaire par une simple pièce de tôle. Même si la commune n'est pas en mesure d'engager immédiatement de grands travaux de restauration, la reprise de contact urgente avec l'architecte s'impose pour obtenir les conclusions du diagnostic et définir des mesures conservatoires.
- **Recherche de local :** Véronique Sermondadaz a relayé la demande de l'esthéticienne déjà installée dans le village, qui est actuellement à la recherche d'un nouveau local. Cette professionnelle exerce en alternance sur Saint-Victor et Ainay-le-Château. Les élus pensent en premier lieu au local commercial, loué précédemment par « Orpi », situé sur la place du Faubourg, à côté du café "Les 3 Marches". Ce bien est actuellement en vente au prix de 77 000 € et comprend un appartement de 122 m², des bureaux et des réserves. Par ailleurs, les élus songent à proposer le bien communal situé au 14 rue de l'Horloge. Ce dernier nécessiterait des travaux d'aménagement, mais il pourrait offrir une meilleure visibilité à son activité. Ces deux propositions seront transmises à l'esthéticienne.
- **Ressources Humaines - Statut de Monsieur Cauvin :** Monsieur Jean-Luc Reby a fait le point sur la procédure de recrutement relative au poste actuellement occupé par Monsieur Philippe Cauvin. La publication de l'offre sur le site de la fonction publique territoriale, une formalité légale incontournable, a contraint la commune de recevoir trois candidats aux profils variés. À l'issue des entretiens, il a été notifié aux candidats externes qu'ils ne seraient pas retenus, Monsieur Cauvin remplissant pleinement les conditions requises pour le poste. En raison de ce contretemps administratif, la stagiarisation de Monsieur Cauvin prend effet à compter du 1er juin 2025 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mai 2026.
- **Equipped de la salle des fêtes :** Monsieur Raynald Guiriec, président de l'association des Fêt'Arts, a soulevé plusieurs points concernant l'équipement de la Salle des Fêtes.
 - **Four à micro-ondes :** Il a relayé une suggestion de participants à la récente Marche des Glands qui ont souligné l'absence de four à micro-ondes. Compte tenu de l'utilisation régulière de la salle par les associations, il serait judicieux de procéder à l'acquisition de cet équipement.
 - **Signalétique des toilettes :** Monsieur Guiriec a également indiqué que les affiches signalant les toilettes nécessitent d'être remplacées. Le garde-champêtre a confirmé que leur commande est déjà prévue.
 - **Accessibilité :** Il est rappelé que, pour se conformer aux normes d'accessibilité, seules les toilettes des femmes peuvent actuellement accueillir des personnes à mobilité réduite (PMR) pour le moment.
 - **Sèche-mains :** Monsieur le Maire a proposé, par ailleurs, d'équiper les toilettes de sèche-mains de type Dyson, afin de moderniser les installations.
- **Travaux au stade municipal :** depuis plusieurs mois, nous évoquons le problème des toilettes publiques au stade municipal, Thierry Audouin indique que des travaux seront réalisés prochainement par l'entreprises Fluzat Energie. Par ailleurs, et pour préparer les festivités du club de foot, un grand nettoyage est prévu.
- **Sécurité routière :** Mme Bernadette Accolas indique que le délai de livraison des panneaux de signalisation est prévu pour le 9 juin. En parallèle, l'UTT de Cérilly est favorable à l'implantation d'une « écluse » provisoire sur le pont avec établissement d'une convention.
 - **Signalétique :** les passages pour piétons et cédez le passage seront à peindre au plus vite. Le maire rappelle qu'il existe des gabarits à l'atelier pour ce faire.

- **Disparition de panneau d'indication de lieu-dit** : Il a été signalé la disparition du panneau des « Petites Chaumes », à voir pour en recommander un.

- **Numéro à apposer** : Une numérotation Rue des Récollets est à apposer pour l'habitation de Mme Marie-Agnès Gaillardon.

- **Projet photovoltaïque aux Couillels (Cher)** : M. Marc Signoret a participé à une réunion organisée par une entreprise de Strasbourg à Bessais-le-Fromental. L'objet de cette réunion était un projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur un terrain d'environ 7 hectares, situé au lieu-dit Les Couillels.

Le projet pourrait générer un revenu annuel de :

- 4 000 euros pour le propriétaire du terrain.
- 15 000 euros pour la commune.
- 25 000 euros pour le département.

L'adjoint au maire a souligné que les offres pour ce type de projet sont variées et que les conditions proposées peuvent fortement différer.

Le prochain conseil municipal n'est pas fixé
L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.